

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique réalisés sur des copropriétés localisées sur le territoire de Bordeaux Métropole, des aides financières locales peuvent être octroyées. En contactant votre accompagnateur, celui-ci vous informera des critères d'éligibilité et vous transmettra les éléments adaptés à cette étape de votre projet.